



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
mercredi 20 décembre 2017

**HANDICAP - CONVENTION VILLE DE PLOEMEUR / CECIWEB FORMATION**

**Etaient présents à l'ouverture de la séance :**

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Armelle GEGOUSSE, Katherine GIANNI, Isabelle LE RIBLAIR, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH.

**Absents - point 1 à 16 b compris :**

Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH.

**Absents excusés avant donné pouvoir :**

David DREGOIRE à Patricia QUERO RUEN, Jean-Luc MADEC à Serge LECUYER, Martine LIEDOT (du début de la séance au point 15 compris), Anne-Valérie RODRIGUES à Hélène BOLEIS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO à Ronan LOAS, Katherine GIANNI à Teaki DUPONT (à compter du point 16), Dominique DAUGES à Loïc TONNERRE, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

**Secrétaire de séance : Hélène BOLEIS**

**Présents :**

- ouverture de la séance : 24  
- point 01 à 16b : 20

**Absents excusés avant donné des pouvoirs :**

- pour la séance : 09  
- début séance à 15 compris : 01  
- point 16a et 16 b compris : 01

**Absents :**

- point 01 à 16 b compris : 04

**DIRECTION CULTURE**

**n°11**

**HANDICAP - CONVENTION VILLE DE PLOEMEUR / CECIWEB FORMATION**

Rapporteur : Claudie LE BIHAN

La ville de PLOEMEUR est dotée du Centre culturel Passe Ouest dont l'objectif est l'accès au plus grand nombre à la culture multimédia, notamment pour les personnes handicapées visuelles. Ainsi, l'association Ceciweb accompagne la municipalité dans cette démarche à travers un partenariat, objet de cette convention.

CECIWEB formation permet de favoriser l'accès des aveugles et des déficients visuels à la citoyenneté par le biais de la formation, des initiations aux nouvelles technologies d'une part et par la mise à disposition de versions adaptées des magazines territoriaux et de tous documents pouvant faciliter l'accès à l'information d'autre part.

Deux interventions sont mises en place dans ce cadre :

- Ateliers informatiques à Passe Ouest à destination des malvoyants
- Réalisation d'une version sonorisée du magazine municipal

La ville de Ploemeur a signé en 2014 une convention triennale avec l'association Ceciweb formation. La convention arrivant à échéance, il est proposé de la reconduire (cf convention jointe).

**Le montant annuel s'élève à 4 500,00 €.**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu les avis des commissions « Éducation, Culture, RI » du mercredi 06 décembre 2017 et de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 11 décembre 2017 ;**

**Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **SE PRONONCE** sur la signature de cette convention

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

Le registre dûment signé.  
pour extrait certifié conforme.



M. Loas  
(Morbihan)  
Maire



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 22/12/2017

Reçu en préfecture le 22/12/2017

Affiché le

22 DEC. 2017

ID : 056-215601626-20171220-DB20171211-DE

**CONVENTION :  
ATELIERS MULTIMEDIA A LA MEDIATHEQUE POUR LES NON VOYANTS  
VOCALISATION DU MAGAZINE MUNICIPAL**

**ENTRE**

La Ville de PLOEMEUR, représentée par Monsieur Ronan LOAS, Maire, agissant en sa qualité, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ET**

L'Association CECIWEB formation représentée par Monsieur Thierry ROSNARHO, président, demeurant 15, rue des Micocouliers 56100 Lorient.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Préambule :**

CECIWEB formation a pour objet de favoriser l'accès des aveugles et des déficients visuels à la citoyenneté par le biais de la formation, des initiations aux nouvelles technologies d'une part et par la mise à disposition de versions adaptées des magazines territoriaux et de tous documents pouvant faciliter l'accès à l'information d'autre part.

La ville de PLOEMEUR est dotée d'un centre culturel Passe Ouest sis Rue de Kervam avec comme objectif l'accès au plus grand nombre à la culture Multimédia. L'ouverture de cette structure aux handicapés visuels rencontre les préoccupations de la Municipalité qui œuvre pour une meilleure accessibilité des personnes handicapées.

**ARTICLE 1 :**

Envoyé en préfecture le 22/12/2017  
Reçu en préfecture le 22/12/2017  
Affiché le **22 DEC. 2017**  
ID : 056-215601626-20171220-DB20171211-DE

La Mairie de PLOEMEUR s'engage à mettre à la disposition de CECIWEB formation à l'Espace Culturel, un mardi sur deux (sauf juillet et août) de 15 h à 17 h un poste réservé aux handicapés visuels.

CECIWEB formation s'engage à recevoir tous les handicapés visuels qui souhaitent s'initier aux nouvelles technologies.

La permanence sera assurée par l'animateur Multimédia de l'association qui apportera pour ce faire le logiciel et le matériel adapté. L'association est seule responsable du contenu de son disque dur.

Le planning des séances de formation des handicapés visuels sera déterminé conjointement entre le coordinateur de l'association, l'animatrice de l'espace multimédia et la directrice de Passe Ouest. En cas de fermeture de la structure ou d'absence des permanents de l'espace multimédia la séance sera reportée ultérieurement.

**ARTICLE 2 :**

Outre les séances d'apprentissage individuel, CECIWEB formation mettra en place en partenariat avec l'espace culturel d'autres formes d'apprentissage du multimédia en direction des malvoyants.

**ARTICLE 3 :**

La Commune déclare être assurée pour le local en sa qualité de propriétaire.  
Il appartient à l'association de souscrire toutes les assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile du fait de ses activités et de fournir à ce titre les attestations correspondantes.

**ARTICLE 4 :**

CECIWEB formation s'engage à éditer une version sonorisée des journaux d'information de la ville de Ploemeur. Les exemplaires des magazines destinés aux déficients visuels seront envoyés aux abonnés directement par l'association.

**ARTICLE 5 :**

Par délibération, en date du 20 décembre 2017, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'attribution à CECIWEB formation d'une subvention annuelle de 4 500,00 euros.

**ARTICLE 6 :**

La présente convention est établie pour 3 ans et prend pleinement effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle est résiliable à tout moment en cas de non respect par l'une ou l'autre des parties.

Fait à PLOEMEUR le,

Le Président de CECIWEB formation

Le Maire

Thierry ROSNARHO

Ronan LOAS